

Plan de cours
ACT 2242 – Finance Corporative
Automne 2022

Enseignant : Andreeanne Bergeron, *FICA, FSA*
Courriel : andreeanne.bergeron.6@umontreal.ca
bergeron.andreeanne@hotmail.com

Objectifs généraux

L'objectif de ce cours est de vous familiariser aux principes de la finance corporative et de vous permettre d'acquérir les notions de base sur lesquelles s'appuie la pratique de la finance corporative moderne. Les sujets traités incluent:

- Les concepts fondamentaux de la comptabilité, les états financiers et leurs utilisations en finance d'entreprise;
- La décision d'investissement;
- La gestion des risques;
- Les formes de financement ainsi que le processus d'émission de titres;
- La décision de structure de capital et son impact sur le coût du capital;
- L'évaluation d'entreprise.

Note: Ce cours est accrédité par de la Société des actuaires, pour l'obtention du VEE Corporate Finance ou VEE Accounting and Corporate Finance. www.soa.org.

Horaire du cours

Mercredi 17h30 - 20h30, B-3250 Pav. 3200 J.-Brillant

Disponibilités de l'enseignante : au besoin, selon un horaire variable
Disponibilité par courriel : réponse dans un délai de 48 heures

Horaire des travaux pratiques

Mardi 8h30 – 10h30, B-3250 Pav. 3200 J.-Brillant

Démonstrateur : TBD

Courriel: TBD

Disponibilités : au besoin, selon un horaire variable

Évaluation

Examen intra : 40% – Mercredi 2 novembre, 17h30 à 19h30, B-3250 Pav. 3200 J.-Brillant
1355

Examen final : 60% (examen récapitulatif) – Mercredi 21 décembre, 17h30 - 20h30, B-3250 Pav. 3200 J.-Brillant

Référence de base

Gestion financière, 4e édition

Auteurs: Stephen A. Ross, Randolph W. Westerfield, Bradford D. Jordan, Gordon S. Roberts
Adaptation française: Martin Boyer et Christian Boutet.

Le gestionnaire et les états financiers, 8e Éd

Auteurs: D.-Claude Laroche, Sophie Marmousez, Zoffirath Dissou

StudiUM

Le matériel publié du cours, les corrections des travaux pratiques et d'autres informations seront disponibles sur StudiUM : <https://studium.umontreal.ca/>

Tout étudiant doit respecter les règles de propriété intellectuelle des contenus donnés en classe qu'elle soit en présentiel ou à distance. Reproduire et diffuser le matériel déposé sur StudiUM de quelque manière que ce soit, sans autorisation expresse, est strictement interdit et peut mener à des sanctions disciplinaires.

Contenu (sujet à modification si nécessaire)

1. Introduction à la finance corporative.
2. Survol des concepts fondamentaux en comptabilité incluant les différentes parties des états financiers, leurs interactions et les principes de base en fiscalité d'entreprise.
3. L'utilisation des états financiers en finance d'entreprise incluant les ratios financiers et comptable et la détermination des flux monétaires.
4. Survol de la divulgation ESG au Canada : les exigences légales et la divulgation volontaire.
5. Les différentes méthodes pour évaluer un investissement incluant la valeur actualisée nette (VAN) et le taux de rendement interne (TRI).
6. Les approches possibles pour analyser le risque dont l'analyse de scénario, l'analyse de sensibilité, la simulation et le seuil de rentabilité.
7. Les principales formes de financement d'entreprise (émission de fonds propres et de dettes) ainsi que le processus d'émission de titres.
8. Le calcul du coût moyen pondéré du capital (CMPC) et son utilisation.
9. La structure du capital et son impact sur la valeur de l'entreprise incluant la proposition I et II de Modigliani et Miller, l'impact des impôts et des coûts de faillite.
10. Introduction à l'évaluation d'entreprise dont la méthode de Gordon et la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponible (DCF).

Informations complémentaires

1. La date limite pour modifier le choix d'un cours coïncide avec la date limite pour abandonner un cours sans frais, soit le **21 septembre 2022**.
2. La date limite pour abandonner un cours avec frais est le **11 novembre 2022**.
3. Afin de prendre connaissance du règlement des études de premier cycle, consulter la page
https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf.

Ce règlement fait partie intégrante de ce plan de cours.

4. Article 9.9 du règlement : « L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence. Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin. » L'étudiant doit justifier toute absence auprès de la TGDE (local 5186).
5. Si l'étudiant est absent à un examen final pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues à l'article 9.9, il peut avoir droit à un examen différé.
6. Si un étudiant ne peut pas se présenter à un examen intratrimetriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues à l'article 9.9, la note de l'examen final sera utilisée pour l'évaluation de l'intra. Il n'y aura pas d'examen différé pour l'examen intratrimetriel.
7. Les étudiants inscrits au Bureau de Soutien aux Étudiants en Situation de Handicap (BSESH) désirant bénéficier de mesures d'accommodement aux examens (intra et final) sont priés de consulter le lien suivant pour connaître la procédure à suivre :
<https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-aux-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>
8. **Le plagiat : attention, c'est sérieux!** L'Université de Montréal possède un Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Il est du devoir de l'étudiant d'en prendre connaissance. (Les sanctions visant un étudiant reconnu coupable varient selon la gravité de l'infraction : l'attribution de la note F pour l'examen ou le cours en cause, la suspension du programme pour un trimestre, etc.) Plusieurs documents ont été préparés par la Faculté des arts et des sciences pour initier les étudiants aux responsabilités sous-jacentes au travail intellectuel et prévenir la malhonnêteté académique. Ces documents ainsi que le Règlement disciplinaire sont accessibles à la page : <http://www.integrite.umontreal.ca/>.
9. En plus des politiques internes en matière de comportements spécifiques à une université, y compris l'inconduite universitaire, les candidats désirant obtenir des crédits aux examens professionnels sont également assujettis à la Politique relative au Code de conduite et d'éthique des candidats faisant partie du système d'éducation de l'ICA : <https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220065f.pdf>,

ainsi qu'au Code de conduite et d'éthique pour les candidats au titre d'actuaire:
<https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2020/220064f.pdf>.

10. Lors d'un examen fait en présentiel (intratrimestriel ou final), lorsque le temps alloué à l'évaluation est écoulé, tous les étudiants doivent cesser d'écrire au signal. Un(e) étudiant(e) qui continue d'écrire après le signal s'expose à une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note accordée pour cette évaluation.